

Synthèse de la consultation pour la pérennisation des aménagements piétons rue Charlot

8 juillet 2022

À la suite de la mise en place d'aménagements temporaires (plots jaunes et barrières Vauban) dans certaines rues étroites du Centre de Paris dans le cadre du premier déconfinement, la Mairie de Paris Centre étudie la pérennisation de ceux-ci et les projets d'aménagements globaux rues par rues afférents.

Les rues Sainte-Croix de la Bretonnerie, Saint-Paul, Elzévir, Charles-François Dupuis, Vieille du Temple, Roi de Sicile, et Temple ont d'ores et déjà été aménagées. Les rues Poitou, Francs Bourgeois, et Charlot seront aménagées d'ici l'automne 2022, dans cet ordre.

Concernant la rue Charlot, la concertation s'est tenue du 6 au 27 juin sur la pérennisation des aménagements piétons de cette rue, qui permettront à la fois d'améliorer le confort des piétons, mais également d'augmenter le nombre d'arceaux vélos, de places de livraison et de stationnement pour les personnes en situation de handicap.

La consultation en ligne a recueilli 32 réponses, dont 21 habitants/commerçants de la rue Charlot, le Conseil de Quartier Enfants Rouges, Paris en Selle, 9 habitants du quartier et 1 habitant du 18^e.

Remarques générales :

- Apaisement global bienvenu de la rue grâce à l'inversion du sens de circulation du tronçon sud ;
- Nécessité d'élargir les trottoirs, partout où cela est envisageable, notamment en supprimant du payant, et en réduisant les emplacements de livraison au minimum ;
- Renforcement bienvenu du stationnement vélo pour éviter le stationnement sauvage, nécessité de le protéger par des potelets pour ne pas être dégradés lorsque les véhicules se garent ;
- Limiter les terrasses estivales dans la rue Charlot : elle est étroite et le bruit résonne beaucoup. À contrario, ne pas faire de distorsion de concurrence en créant des terrasses à certains commerces et pas à d'autres ;
- Maintenir du stationnement payant ;
- Prévoir de la végétalisation en bac, si pas possible de débitumer (par ex. 69-71 rue Charlot) ;
- Faire le même type d'aménagement sur la rue Commines (étroite et très circulée) ;
- Le contre-sens cyclable est ressenti comme dangereux. Ajouter le CSC au nord de la rue ;
- Les places de livraison sont indispensables, surtout aux abords du Marché des Enfants Rouges.

Remarques spécifiques :

- A l'intersection avec la rue Pastourelle : la création d'une chicane pourrait être complétée par celle d'oreilles de trottoir comme suggéré dans l'ébauche suivante : https://drive.google.com/file/d/1JyJp4-0DXXZUdP9vKf1hS5_9VrUIGnWm/view?usp=sharing.
- Étendre le projet jusqu'à la place Olympe de Gouges et élargir le trottoir du n°79 à la place Olympe de Gouges car la rue est plus large, avec places PMR et livraison ;

- Attention à ne pas gêner la sortie de voiture au 10 rue Charlot : ajouter un poteau pour limiter la longueur de la place de livraison ;
- Stationnement vélos trop nombreux le long de l'église Saint Jean François jusqu'à la rue du Perche. Le besoin est ailleurs : intervertir la place livraison au n°1 avec des emplacements vélos le long de l'église, remplacer la place de livraison du n°33 (entrée du marché Enfants rouges) par des arceaux à vélo, au niveau du n°39-41 devant le café Charlot qui s'approprie l'espace ;
- Terrasses estivales autorisées au 35 rue Charlot (Chez JeanPhi), au 41 (maison Barthouil) et au 55 rue Charlot (Wild and the Moon).
- Modifier la zone de livraison au droit des n°51-53 sur demande de la bijouterie Monsieur pour raison de sécurité, et la repositionner au n°41 par exemple après la terrasse du Café Charlot.